

Chargeant Monsieur **Pascal Irénée KOUPAKI**, Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances, de l'intérim de Monsieur **Edgard C. ALIA**, Ministre de la Sécurité Publique et des Collectivités Locales pour compter du 17 au 30 juin 2006 inclus.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

Vu

La loi n°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu

La Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu

Le Décret n°2006-178 du 8 avril 2006 portant Composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 17 au 30 juin 2006 inclus, Monsieur **Pascal Irénée KOUPAKI**, Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances, est chargé de l'intérim du Ministre de la Sécurité Publique et des Collectivités Locales pendant l'absence de Monsieur **Edgard C. ALIA**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le ...23...juin.2006...

**Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement**


Dr Boni YAYI.-

Ampliations :

PR : 6- AN : 4- CC : 2- CES : 2- HAAC : 2- MSPCL : 4- SGG : 2- AUTRES
MINISTERES : 22- DEPARTEMENTS : 12- JORB 1